



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Exonération des droits de place vente au déballage - Syndicat  
des commerçants non-sédentaires**

DE20160321\_16

Conseil municipal du 21 mars 2016

Rapporteur :  
Philippe VERGNAUD

Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016  
Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Etaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice)  
Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

  
Arnaud LATOUR  
Directeur Général Adjoint

## V I E Q U O T I D I E N N E

### Exonération des droits de place vente au déballage - Syndicat des commerçants non-sédentaires

Développement urbain  
id : 1322

Conseil municipal  
21 mars 2016

16

Rapporteur : Philippe VERGNAUD

Le transfert de la foire du site de Lunesse vers le site de Chanzy nécessite une vérification de ce dernier afin de juger du bon fonctionnement de la foire.

Aussi, le Syndicat des Commerçants des Marchés de France de Charente a organisé à titre expérimental les 2 et 15 mars 2016 une vente au déballage.

Les droits de place générés par ces occupations du domaine public s'élèvent à 0,63 euros/m<sup>2</sup> pour les 2 manifestations.

L'organisation de ces ventes au déballage étant en lien avec le futur repositionnement de la foire sur ce secteur, je vous propose d'exonérer le syndicat des commerçants des marchés de France de Charente des droits de place inhérents à ces occupations.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour  
21 mars 2016

Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



Pour le Maire,  
François ELIE  
Adjoint délégué  
aux Ressources Humaines  
Qualité du service public  
Evaluation des politiques publiques